SCoT

Air - Énergie - Climat

Schéma de Cohérence Territoriale



PROJET DE TERRITOIRE

Apportez votre contribution aux premières grandes orientations d'aménagement !

Cœur de Loire

coeurdeloire.fr

édito

Madame, Monsieur,

La Communauté de communes Cœur de Loire s'est lancée dans l'élaboration de son schéma de cohérence territoriale valant plan climat air énergie territorial (« SCoT-AEC »).

Derrière une longue dénomination administrative, le « SCoT-AEC » est un document qui planifie l'aménagement du territoire, avec en ligne de mire l'amélioration des conditions de vie des habitants à moyen et long termes et la lutte contre le réchauffement climatique.

Protéger nos ressources en eau, améliorer la qualité de l'air, favoriser la construction de logements neufs adaptés aux personnes âgées comme aux nouvelles familles, répondre aux besoins en emplois comme en services publics sont des enjeux essentiels pour rester un territoire « où il fait bon vivre ».

Comment attirer de nouvelles entreprises créatrices d'emplois tout en préservant nos espaces naturels ? Quels leviers utiliser pour favoriser la rénovation de l'habitat ancien énergivore ? Comment attirer de nouveaux habitants sur notre territoire ? Quels moyens utiliser pour diminuer les gaz à effet de serre ? Quels aménagements réaliser pour « mieux vivre » dans nos villes et villages lors des vagues de fortes chaleurs ? Comment, dans un contexte national où partout notre système de soins manque de moyens et de personnels, attirer de nouveaux professionnels de santé ?

Toutes ces questions sont autant de défis auxquels notre territoire doit faire face.

Pour y répondre, la Communauté de communes élabore le « SCoT-AEC » avec des élus de toutes les communes mais également avec de nombreux partenaires comme le Conseil départemental, le Pays Val de Loire Nivernais, les services de l'Etat et de la Préfecture, le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre, la Chambre d'Agriculture…

Après l'élaboration du diagnostic de territoire, il nous semblait naturel de porter à votre connaissance les propositions d'aménagements sur le long terme que la Communauté de communes s'est fixée pour un développement durable de Cœur de Loire.

Vos observations, vos propositions sur les grandes orientations que vous pourrez lire ci-après sont essentielles pour aboutir à une vision partagée de l'avenir de Cœur de Loire.

En vous souhaitant bonne lecture du présent document, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre sincère considération.



Sylvain COINTAT,
Président de la Communauté de communes Cœur de Loire



Yannis BONNET,
Conseiller communautaire en charge du SCoT-AEC

BAISSE DE LA POPULATION

Inverser la tendance **grâce à différents leviers**

Cœur de Loire connaît une baisse de la population depuis plusieurs années comme la Région Bourgogne-Franche-Comté et le département de la Nièvre. Le territoire a perdu près de 2 000 habitants entre 2009 et 2020. Malgré l'arrivée de nouvelles familles (35-40 ans), le solde migratoire[1] est négatif.

La baisse démographique de Cœur de Loire est liée à plusieurs facteurs qui s'entrecroisent : le solde naturel de la population[2], tout d'abord, est négatif comme partout en France (nombre de naissances inférieur au nombre de décès).



L'absence de production de logements de qualité, alors même qu'une demande locale est bien identifiée, n'a pas permis d'accueillir de nouveaux ménages, notamment des personnes actives[3]. Les jeunes partis pour les études supérieures reviennent rarement sur le territoire, ce qui participe d'une baisse de la population. Par ailleurs, la perte d'emplois sur le territoire est une cause de la baisse démographique, les actifs s'orientant vers des pôles plus importants.

Pour les élus de Cœur de Loire, cette situation n'est pas une fatalité. La Communauté de communes entend ainsi à minima maintenir la population, voire l'augmenter, en ciblant les ménages jeunes et actifs.



1. Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties sur une période donnée.
2. Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.
3. La population active regroupe les personnes en emploi et les personnes au chômage.

LES ORIENTATIONS DE CŒUR DE LOIRE :

- **Développer une nouvelle offre d'habitat** adaptée et favoriser l'installation d'entreprises créatrices d'emplois.
- **Moderniser les équipements et établissements existants** (sportifs, de loisirs…) **et développer une offre de services** pour attirer les jeunes et les actifs aux profils familiaux (offre culturelle, petite enfance…).
- **Attirer les professionnels de santé,** notamment en apportant une réponse adaptée en matière de locaux adaptés, de logements aux professionnels de santé qui souhaitent s'installer.
- **Valoriser le futur hôpital de Cosne-Cours-sur-Loire et les établissements médico-sociaux existants** (Maisons de santé multisites, EHPAD, etc.).
- **Travailler pour attirer des filières de formations** sur le territoire.
- **Limiter les besoins en déplacement** en renforçant les connexions des communes au pôle de proximité le plus proche et par le développement de services numériques.
- **Organiser le rabattement vers les gares** de Cosne-Cours-sur-Loire, Tracy-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire, Mesves-sur-Loire-Bulcy en améliorant leur accès et les services.
- **Veiller à l'accompagnement et à l'intégration** des ménages les plus isolés et fragiles socio-économiquement.

HABITAT VÉTUSTE & INADAPTÉ

Développer une offre de logements **de qualité et diversifiée**

Si la population diminue, le nombre de logements n'a cessé d'augmenter de façon générale sur Cœur de Loire entre 1970 et 2014, notamment avec l'apparition de nouveaux logements correspondant davantage à la taille des ménages (ménages de 1 à 3 personnes).

Depuis 2014, on observe une diminution significative du nombre de logements commencés par an et une sous-représentation du nombre de logements collectifs construits. Malgré la construction de logements relativement récents, le territoire est marqué par un habitat ancien et de nombreux logements vétustes.

58 % des logements ont ainsi été construits avant 1970 et leur rénovation peut être problématique pour des raisons de coûts. Notamment pour des personnes âgées vivant seules, mais pas seulement.





Le parc de logement est ainsi peu diversifié face à la diminution de la taille des ménages avec 66 % des logements qui sont des grands logements alors que l'on compte de plus en plus de ménages seuls (41 % des ménages sont composés d'une personne). Une part importante du parc est par ailleurs particulièrement dégradé.

Il s'ensuit une vacance importante. On recense aujourd'hui environ 2 500 logements vacants sur le territoire (appartements et maisons cumulés).

LES ORIENTATIONS DE CŒUR DE LOIRE :

- **Adapter le parc existant pour le maintien à domicile des personnes âgées** et encourager le développement d'une nouvelle offre innovante (résidence spécialisée).
- **Rééquilibrer le parc avec une offre plus importante de logements de petite taille** à destination des jeunes et des familles monoparentales.
- **Mettre en œuvre une politique de rénovation énergétique des logements,** avec un effort particulier sur le collectif.
- **Encourager des formes urbaines plus denses** conformément aux nouvelles exigences réglementaires tout en préservant le cadre de vie.
- **Améliorer la qualité de l'habitat social et produire du logement neuf** aidé en accession et location.
- **Agir pour un urbanisme favorable à la santé en améliorant le cadre de vie :** mobilités actives, promotion des espaces verts.

TOURISME

Un potentiel d'attractivité **pour le territoire**

Le tourisme s'organise principalement à l'Ouest du territoire, le long de l'axe ligérien. La frange Ouest du territoire de Cœur de Loire accueille en effet les grandes voies d'accès touristiques en provenance des principaux bassins émetteurs, notamment dans les pôles de Cosne-Cours-sur-Loire et de Pouilly-sur-Loire.

Les infrastructures autoroutières, ferroviaires et cyclo-touristiques y sont plutôt bien développées. Le territoire est relativement bien doté en commerces et services, mais pour les prestataires touristiques, notamment les hébergeurs, l'offre est encore insuffisante.

C'est le cas notamment des activités de loisirs proposées sur le territoire (centres équestres, piscines, plaines de jeux, etc.). Il existe un besoin pour une offre plus adaptée aux familles, offrant des expériences originales, interactives et ludiques, tout en garantissant la sécurité des visiteurs. De plus, la question des lieux de baignade reste préoccupante malgré la présence de deux piscines municipales.

La clientèle du territoire présente par ailleurs des caractéristiques différentes selon qu'elle se trouve à l'Ouest ou à l'Est.

Dans l'Ouest, le tourisme viticole est particulièrement populaire et le secteur attire également les amateurs de cyclotourisme. En revanche, dans l'Est du territoire, la clientèle est plutôt attirée par la nature et le patrimoine, reflétant ainsi un intérêt différent pour les activités touristiques dans cette partie du territoire.


©Cœur de Loire


©Énergie Vagabonde

LES ORIENTATIONS DE CŒUR DE LOIRE :

- **Diversifier l'offre d'hébergements** en fonction des profils des touristes.
- **Faire rayonner les atouts du Val de Loire,** notamment à l'est du territoire.
- **Développer une nouvelle offre de loisirs** pour les familles.
- **Protéger et mettre en valeur les sites touristiques du territoire** (Loire, vignobles, Tour du Pouilly-Fumé, forêts…) par le développement d'un tourisme de nature et d'itinérance.
- **Valoriser et aménager la Vallée du Nohain** et ses points stratégiques.
- **Poursuivre et favoriser le développement des modes actifs** (pistes cyclables, chemins de randonnées…).

ÉCONOMIE & EMPLOI

Une nouvelle stratégie **pour une dynamique retrouvée**

Le territoire de Cœur de Loire propose 8 645 emplois. Le poids de Cosne-Cours-sur-Loire à l'échelle du territoire est majeur puisque la Ville concentre à elle seule 5 347 emplois, soit près de 62% de l'offre totale. Elle est le cœur économique du territoire.

Dans une moindre mesure, deux autres pôles présentent également de nombreux emplois : Pouilly-sur-Loire (660) et Donzy (630). Depuis plusieurs années, le diagnostic montre une perte importante du nombre d'emplois au sein de Cœur de Loire.

Entre 2009 et 2020, le territoire a enregistré une diminution de 10 % du nombre d'emplois, soit une perte nette de 984 emplois. Il est important de souligner que la population active du territoire a, elle aussi, nettement diminué, passant de 10 771 en 2014 à 9 821 en 2020, soit également une diminution de 9,6 %.

La baisse du nombre d'emplois s'explique donc en partie par la baisse du nombre d'actifs. Pour autant, le développement des zones d'activités et l'installation de nouvelles entreprises ont permis la création de nouveaux emplois. Toutefois le nombre d'emplois créés n'a pas compensé les emplois perdus. Aujourd'hui, l'activité économique est majoritairement orientée vers le service, avec 78 % d'emplois tertiaires (commerces, administrations, santé, transports…), vers l'économie de proximité (petits commerces, artisanat, tourisme, agriculture) et l'industrie.

Si le diagnostic de territoire a mis en lumière différentes problématiques, comme le manque de main d'œuvre qualifiée pour les entreprises du territoire, la stratégie de développement économique a mis en exergue des besoins en matière de développement de l'économie circulaire, d'industrie décarbonée ou encore de services à la personne.


©Cœur de Loire



©Freepik

LES ORIENTATIONS DE CŒUR DE LOIRE :

- **Proposer une offre foncière et immobilière d'entreprise qualitative et adaptée** pour des industries vertes et des enseignes créatrices d'emplois.
- **Soutenir les activités de production et de transformation** comme l'artisanat.
- **Optimiser et densifier le foncier des zones d'activités** pour accueillir davantage d'entreprises et limiter l'étalement urbain sur les zones naturelles.
- **Réinvestir les cellules commerciales vacantes** dans les différents centres-villes et soutenir les commerces de proximité.
- **Développer l'économie circulaire** en valorisant les déchets des ménages (recyclerie, etc.) et en structurant la filière de traitement des déchets du BTP dans le cadre de nouvelles opérations d'aménagement.
- **Réinvestir les friches industrielles** prioritairement pour la création de nouvelles zones d'activités.
- **Assurer la gestion des implantations logistiques** liées au commerce pour capitaliser les flux de distribution.
- **Renforcer les services aux entreprises** au plus proche des lieux de travail (crèches, etc.).
- **Pérenniser et développer les activités d'exploitation et de transformation du bois sur le territoire** (développement de la filière bois-énergie…).
- **Développer les activités de transformation sur le territoire,** comme le projet d'extension d'abattoir de Cosne.
- **Maintenir et attirer une main d'ouvre plus qualifiée** répondant aux besoins/ aux métiers en tension du territoire.
- **Développer les coopérations avec les territoires voisins** concernant la formation, voire développer une nouvelle offre de formation sur le territoire.

ÉNERGIE

Réduire les consommations, **favoriser les énergies renouvelables**

Le territoire présente une consommation d'énergie par habitant de 3 tonnes d'équivalent pétrole (tep) annuelle (équivalent à 35 MWh), plus importante qu'à l'échelle régionale et départementale.


©Canva

Cette différence peut s'expliquer par le caractère rural du territoire et les caractéristiques de l'habitat, dont une partie est fortement énergivore car ancien et/ou dégradé.

La consommation par habitant est relativement homogène entre les différentes communes. On remarque une légère différence entre les villes du bord de Loire et les autres. La consommation par habitant y est plus élevée et cela peut s'expliquer par une part plus importante des transports routiers et des activités industrielles.

Le territoire présente une très forte dépendance aux produits pétroliers (essence, fioul), ces derniers représentant 51 % des consommations énergétiques. Aujourd'hui encore, les énergies fossiles sont surreprésentées au sein des consommations d'énergies. Le pétrole et le gaz représentent à eux seuls presque 60% des consommations de Cœur de Loire. L'électricité représente quant à elle 22 % des consommations énergétiques. Les énergies renouvelables couvraient environ 17% des consommations énergétiques totale en 2018.

Malgré une diminution constante depuis 2008, le transport routier reste le principal poste de consommation d'énergie sur le territoire et représente près de 40 % de toutes les consommations.

Le résidentiel représente le second poste de consommation énergétique du territoire. De très nombreux bâtiments sont anciens et ont donc été construits avant les règlementations thermiques (RT) successives de 1974, 1982, 1988, 2000, 2005, 2007, 2012 et 2020.


©Freepik

LES ORIENTATIONS DE CŒUR DE LOIRE :

- **Accompagner la réhabilitation énergétique des bâtiments** (isolation, rehaussement,) en cohérence avec la qualité architecturale et patrimoniale.
- **Viser des performances énergétiques** supérieures à la réglementation environnementale en vigueur.
- **Mettre en œuvre l'architecture bioclimatique** pour maîtriser les besoins énergétiques des nouvelles constructions.
- **Couvrir l'ensemble des besoins d'énergie primaire** des équipements publics et des zones commerciales par des énergies renouvelables.
- **Accompagner et sensibiliser la population** aux modes de chauffage et aux économies d'énergie par de l'accompagnement et du conseil.
- **Développer les unités de production d'énergies renouvelables** en évitant les secteurs présentant un enjeu paysager ou naturel fort, comme le Val de Loire et le côteau du Nivernais mais aussi les abords des secteurs urbanisés et des monuments historiques.
- **Accompagner la structuration et la valorisation** de la filière bois-énergie.



©Cœur de Loire

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Réduire les gaz à effet de serre, **protéger les ressources, anticiper les risques…**

Le territoire se définit par une diversité de paysages (prairies, forêts, espaces agricoles…). En plus de la Loire, qui est un réservoir de biodiversité majeur d'envergure nationale, le territoire compte de nombreux milieux humides remarquables auxquels s'ajoutent des masses d'eaux souterraines et superficielles dont l'état quantitatif, chimique et écologique est globalement bon.


©Énergie Vagabonde

Cœur de Loire dispose également de plusieurs sites naturels d'exception, avec plusieurs zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Les espaces agricoles couvrent 65 % de la superficie de Cœur de Loire tandis que les grands espaces forestiers, qui représentent 28 % de la surface du territoire, permettent le stockage du carbone et contribuent à la préservation de corridors écologiques.

Sur le territoire, les transports routiers en raison principalement de la présence de l'A77 dominent les émissions de gaz à effet de serre, suivis par l'agriculture puis le résidentiel. De nombreux éléments impactent négativement la qualité de l'eau comme la qualité de l'air : les gaz à effet de serre (le dioxyde de carbone émis notamment par les véhicules, le méthane, la mauvaise qualité des rejets d'eaux pluviales, les polluants intrants chimiques comme certains engrais…).

Par ailleurs, si les forêts comme la Loire représentent des atouts environnementaux, ils sont sujets à certains risques liés au réchauffement climatique : inondations, incendies…

LES ORIENTATIONS DE CŒUR DE LOIRE :

- **Préserver les espaces de bon fonctionnement des affluents de la Loire** de toute urbanisation et protéger les espaces naturels connexes qui jouent un rôle crucial.
- **Protéger quantitativement la ressource en eau potable** en identifiant les secteurs de désimperméabilisation et qualitativement en veillant à la qualité des rejets d'assainissement et d'eaux pluviales.
- **Préserver et créer des zones d'expansion de crues** de la Loire, du Nohain et de la Vrille et encadrer l'urbanisation au sein de ces secteurs afin de limiter les inondations.
- **Éviter les secteurs soumis à l'aléa retrait-gonflement des argiles** dans les choix d'urbanisation.
- **Protéger les espaces naturels et tout élément qui participe à la séquestration du carbone,** en particulier les milieux humides qui accompagnent les cours d'eau.
- **Protéger les forêts,** véritables puits de carbone du territoire, en assurant une gestion raisonnée des espaces boisés.
- **Anticiper l'accentuation des phénomènes extrêmes** et l'apparition des feux de forêts dans les choix d'aménagement.
- **Encourager les agriculteurs et viticulteurs à développer les pratiques agricoles alternatives et résilientes** (diversification de l'activité, adaptation au dérèglement climatique, réduction des produits phytosanitaires…).
- **Accompagner l'agriculture et la sylviculture dans leurs modifications des pratiques :** plantation d'arbres, gestion de l'eau, choix des essences…
- **Végétaliser les grands espaces minéraux du territoire :** zones d'activités, commerciales, tissus urbanisés, en s'appuyant notamment sur les cours d'eau et les espaces verts existants.

©Cœur de Loire

CADRE DE VIE

Valoriser les paysages, dynamiser **les centres-villes et centres-bourgs**

La Communauté de Communes Cœur de Loire est un territoire qui présente une dominante de zones rurales caractérisées par différents paysages et de nombreux villages.


©Énergie Vagabonde

Sur les 30 communes qui composent l'intercommunalité, 24 comptent moins de 1 000 habitants. Cosne-Cours-sur-Loire est la ville principale avec 9 437 habitants. Certaines villes assurent des rôles de centralités, comme Donzy, Neuvy-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire… tandis que d'autres communes ont une vocation plus résidentielle.

Le territoire se définit par une diversité de paysages (relief, prairies, forêts…) autour de 5 entités paysagères : le Val de Loire, les Coteaux de Pouilly, le Donziais, le Nivernais Boisé et la Puisaye.

Avec les églises, les manoirs, les moulins et Châteaux, Cœur de Loire dispose d'un patrimoine bâti exceptionnel, avec 42 monuments historiques, inscrits et/ou classés au titre des Monuments Historiques sur le territoire.

Le territoire est plus urbanisé à l'ouest, avec une concentration de l'habitat et de l'activité économique autour de la Loire et proche des axes routiers, quand l'est du territoire est davantage résidentiel. Plusieurs centralités connaissent quelques difficultés, avec des copropriétés vieillissantes et de la vacance commerciale.


©Cœur de Loire

LES ORIENTATIONS DE CŒUR DE LOIRE :

- **Préserver la mosaïque de paysages du territoire** en particulier les espaces emblématiques : la Loire, les côteaux viticoles, les espaces boisés.
- **Assurer l'intégration paysagère des aménagements et des constructions,** en particulier sur les interfaces espace urbain/ espace rural.
- **Protéger et révéler le patrimoine bâti historique** en le mettant en valeur ainsi que ses abords.
- **Favoriser l'accueil des équipements, commerces, services et logements** dans les centralités.
- **Limiter l'étalement urbain pour privilégier la proximité dans les centres** plutôt que l'éloignement dans les périphéries.
- **Soutenir les opérations de revitalisation de centres-bourgs** en luttant contre la vacance commerciale.
- **Limiter les îlots de chaleur urbains,** en végétalisant davantage les quartiers et en mettant en œuvre un urbanisme adapté.
- **Maîtriser le développement des hameaux.**
- **Encourager le développement de nouvelles formes de services dans la ruralité :** commerces/services itinérants, couverture numérique.

BIEN-ÊTRE

Agir pour un territoire **favorable à la santé**

La santé dépend d'une offre de services de soins développée : médecins généralistes, spécialistes, structures paramédicales, hôpitaux…

La Communauté de communes, comme exposé précédemment, entend développer les services et équipements en la matière au regard de la pénurie de professionnels identifiée.

Mais la santé est tout aussi liée à un ensemble de déterminants relatifs à l'environnement et au cadre de vie : c'est la notion de santé environnementale. La pratique du sport, une nourriture saine contribuent à une bonne santé physique et mentale.


©Cœur de Loire

A contrario, la mauvaise qualité de l'air liée aux rejets de certaines industries, aux transports routiers impacte la santé physique. Les nuisances acoustiques, engendrées par certaines activités économiques ou encore la proximité de certaines infrastructures de transports sont également nuisibles à la santé et peuvent être sources de stress et de complications.

L'environnement dans lequel nous évoluons a ainsi un impact direct sur notre santé.

LES ORIENTATIONS DE CŒUR DE LOIRE :

- **Améliorer le cadre de vie :** promouvoir les mobilités actives, promouvoir et donner accès aux espaces verts et naturels, promouvoir les pratiques sportives, améliorer la qualité des logements, agir pour une alimentation locale et qualitative.
- **Préserver les populations actuelles et futures** des nuisances acoustiques et de la qualité de l'air altérée, le long des axes de transport (autoroute A77, voie ferrée, RD907, RD955A, RD4 et RD955) et près des vignes et des terres agricoles.
- **Encadrer l'implantation des activités polluantes** en les maintenant éloignées des cœurs urbains et des populations.
- **éviter les sites potentiellement pollués** ou, si aucune alternative n'est trouvée, les intégrer dans l'aménagement du territoire.


©Cœur de Loire

APPORTEZ VOTRE CONTRIBUTION !

Nom **Prénom**

Adresse

Code postal **Ville**

Téléphone **E-mail**

À envoyer par voie postale à : M. le Président, Communauté de communes Cœur de Loire - 4 place Georges Clemenceau - BP 70, 58203 Cosne-Cours-sur-Loire Cedex **ou par e-mail :** contact@coeurdeloire.fr

UN PROJET PAR VOUS & POUR VOUS

Le SCoT-AEC, une fois approuvé par Cœur de Loire, aura un impact concret sur plusieurs aspects du quotidien de chacun. À titre d'exemple, ce document permet de s'interroger sur les filières économiques d'avenir du territoire, sur l'emplacement des zones d'activités, sur le juste équilibre entre la rénovation de l'habitat dégradé et la création d'un habitat neuf moins énergivore d'espaces naturels.

Le SCoT-AEC permet également de mieux appréhender, en identifiant le potentiel du territoire, la préservation de la ressource en eau, la gestion des forêts ou encore le développement nécessaire des énergies renouvelables…

L'objectif est, par une méthode inclusive et partagée, de mettre en débat les choix d'aménagement par ceux qui font et vivent le territoire.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À L'ÉLABORATION DU SCoT-AEC ?

- **Rendez vous sur le site internet de Cœur de Loire - www.coeurdeloire.fr :** retrouvez et téléchargez toutes les informations liées au SCoT-AEC et laissez vos observations en ligne.
- **Vous pouvez faire connaître vos remarques** en les adressant par courrier à la Communauté de communes Cœur de Loire ou par courriel à contact@coeurdeloire.fr.
- **Des registres permettant de recueillir vos remarques sont disponibles** au siège de Cœur de Loire à Cosne, ainsi que dans les mairies de Châteauneuf-Val-de-Bargis, de Donzy, de Neuvy-sur-Loire et de Pouilly-sur-Loire aux jours et heures d'ouverture des établissements.

LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU SCoT-AEC

PHASE 1
Étapes préliminaires, diagnostic et état initial de l'environnement, analyse de la consommation d'espaces

Décembre 2023 à juin 2024

PHASE 2
Élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Juin 2024 à janvier 2025

PHASE 3
Élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Janvier 2025 à avril 2025

PHASE 4
Formalisation du dossier et arrêt du projet

Avril 2025 à juin 2025

PHASE 5
Enquête publique approbation et opposabilité

Juillet 2025 à février 2026

Conception : Reverb 06 40 32 08 84

SCoT Air - Énergie - Climat

Cœur de Loire COMMUNAUTÉ DE COMMUNES